

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Daniel MARCHAND, Maire.

**Présents :** Daniel MARCHAND, Odile DURET, Marc BERNARDET, Catherine PROVOST, Philippe BIRON, Christian PICARD, Françoise PROVOST, Yolande VANIEBOURG, Sébastien GAUCHARD, Grégory DUDON, Magali GUENZI – PACARD, Marie-Madeleine TALON, Daniel GRANGER.

**Absents excusés :** Martine DEJOUX (a donné pouvoir à Catherine PROVOST), Eric DIFFER (a donné pouvoir à Daniel GRANGER).

**Secrétaire de séance :** Magali GUENZI -PACARD

**Nombre de membres affectés au conseil municipal :** 15  
**En exercice :** 15

Date de la convocation :	23/01/2019
Date de l'affichage :	30/01/2019

**COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

**2018/00520 : VIREMENT DE CREDIT N°2 – EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire informe avoir fait réaliser un virement de crédit d'un montant de 1 418 € prélevé au chapitre 022-dépenses imprévues à l'article 739223 – Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales.

**2019/00521 : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A L'ANCIENNE POSTE**

Monsieur le Maire informe que suite à l'abandon du projet de bibliothèque, plusieurs modifications ont été nécessaires notamment la création d'une deuxième salle d'eau. Par ailleurs, il rappelle que la totalité du branchement de l'assainissement a dû être repris en raison d'une infrastructure inadéquate. En outre l'ensemble des sols ont dû être refaits en raison de vices cachés.

Est déploré le dépassement du budget bien que des demandes complémentaires de subventions seront déposées afin de pallier à ces suppléments de travaux.

Sont ainsi présentés les devis suivants :

ANCIENNE POSTE			
Lot	Entreprises attributaire	Devis complémentaires	
		Montant HT	Montant TTC
Plomberie / Sanitaire	SARL BOURGOGNE	6 539.00 €	7 192,90 €
		579.10 €	637.01 €
		345.00 €	379.50 €
		1 459.00 €	1 604.90 €
Plâtrerie / Peinture + sol	Millard Philippe	8 475.71 €	9 323,28 €
		10 459.73 €	11 505.70 €
Total:		<b>27 857.54 €</b>	<b>30 643,29 €</b>

À l'unanimité avec trois abstentions,

**ACCEPTE** les devis présentés et le paiement des entreprises concernées pour un montant total de :

**27 857.54 € HT**

**30 643.29 € TTC**

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019.

### **2019/00522 : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire expose que des problèmes concernant la toiture de la salle de réunion ont été rencontrés ; principalement, les liteaux et les chevrons de la toiture se sont révélés être mangés par les capricornes. Un traitement complet de la toiture a été nécessaire. Par ailleurs, il semble que le problème d'infiltration soit résolu. Autre modification, celle de la fenêtre de la bibliothèque en raison de l'infiltration des eaux de pluie. C'est aussi l'ensemble des revêtements de sols des bureaux des secrétaires qui ont été rendus nécessaires une fois le mobilier déplacé.

Sont ainsi présentés les devis suivants :

MAIRIE			
Lot	Entreprises attributaire	Devis complémentaires	
		Montant HT	Montant TTC
Plomberie / Sanitaire	BIRON SARL	471,75 €	566,10 €
Couverture / Zinguerie	EURL Desciaud	3 490,00 €	3 839,00 €
Menuiserie	Menuiserie Potier	573,66 €	688,39 €
Plâtrerie / Peinture + sol	Millard Philippe	1 282,48 €	1 538,98 €
Electricité	CEMHEF	752,00 €	902,40 €
Aménagement Ext.	SARL DEJOUX	4 064,68 €	4 877,61 €
<b>Total:</b>		<b>10 634,57 €</b>	<b>12 412,48 €</b>

SALLE POLYVALENTE			
Lot	Entreprises attributaire	Devis complémentaires	
		Montant HT	Montant TTC
Électricité	CEMHEF	1 319,00 €	1 582,80 €
Aménagement Ext.	DEJOUX SARL	3 300,00 €	3 960,00 €
<b>Total:</b>		<b>4 619,00 €</b>	<b>5 542,80 €</b>

**Total général :**                      15 253.57 € HT                      17 955.28 € TTC

Philippe BIRON ne prend pas part au vote.

À l'unanimité avec quatre abstentions,

**ACCEPTE** les devis présentés et le paiement des entreprises concernées pour un montant total de :

**15 253.57 € HT**

**17 955.28 € TTC**

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019.

## **PREVISION DES INVESTISSEMENTS 2019**

Concernant les investissements à prévoir pour 2019, sont évoqués :

- La reprise de l'ensemble des menuiseries de l'école du Péage (bâtiment où a lieu la garderie) pour un montant indicatif estimée par la menuiserie Potier s'élevant à 20 824,97 € HT (24 989.96 € TTC)
- La demande de l'UTT relative à l'installation de caniveaux et de regards ainsi que leur raccordement sur la RD12 au niveau du cimetière côté face au cimetière pour un coût estimé à 6 500 € HT (7 800 € TTC) par la SARL GTR.
- Des travaux de voirie : la route du louage des champs aux Faverots (limite Chapeau), entre les Maumiers et les Petits Maumiers, sur la route des Cadeaux aux Faverots (Mallouhet, louage Brunet), la rue de la Velle (avec enfouissement des réseaux ou non), la rue des Grassots en face des établissements Lamartine.
- Le city stade.

Le conseil municipal,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les potentiels dossiers de subventions et demander des devis complémentaires.

## **2019/00523 : MOULINS COMMUNAUTE : MISE À DISPOSITION DES BIENS CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que Moulins Communauté a repris la compétence « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il informe du contenu du PV de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à Moulins Communauté concernant l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition entre Moulins Communauté et la commune de Thiel sur Acolin constatant la mise à disposition à la communauté d'agglomération des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert entre Moulins Communauté et la commune pour la mise à disposition des biens et des équipements sous réserve de la modification suivante en page 4, article 11 : « Excédent d'investissement : 37 332.01 € » doit être inscrit en lieu et place de « Déficit d'investissement : 37 332.01 € »

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à Moulins Communauté.

## **2019/00524 : MOULINS COMMUNAUTE : PRISE DE LA COMPETENCE « SOUTIEN AUX PROJETS DE TRES HAUT DEBIT »**

Monsieur le Maire présente le courrier de Moulins Communauté en date du 21 décembre-2018 signalant que la commune de Thiel sur Acolin dispose d'un délai de trois mois pour que le Conseil Municipal se prononce sur cette évolution statutaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DONNE** un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé : « Soutien aux projets de Très Haut Débit sur le territoire de Moulins Communauté ; réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT » et se définissant ainsi :

Soutien aux projets de Très Haut Débit sur le territoire de Moulins Communauté ;

Réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comprenant notamment :

- Établir sur leur territoire des infrastructures -passives- (idem art. L. 1511-6) et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.
- Établir sur leur territoire des réseaux et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants
- Établir et exploiter sur leur territoire des réseaux de télécommunications au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications
- Fournir des services de télécommunications aux utilisateurs finals

DIT que la présente délibération sera notifiée à Moulins Communauté.

### **2019/00525 : MOULINS COMMUNAUTE : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLET DU 22/11/18**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Moulins Communauté a approuvé un rapport lors de sa réunion en date du 22 novembre 2018 déterminant notamment les impacts de la prise de compétence assainissement sur les attributions de compensation, la CLET et en définissant les modalités de calcul.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion du 22 novembre 2018.

### **2019/00526 : MOULINS COMMUNAUTE : PRISE DE LA COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »**

Monsieur le Maire présente la réponse faite par les services de Moulins Communauté concernant la prise de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ». Cette réponse aux questions posées par le conseil municipal explique que la prise de compétence revêt une importance en matière de sécurisation juridique des statuts de la communauté d'agglomération suite à la loi du 3 août 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DONNE** un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé : « Gestion des eaux pluviales urbaines ».

### **2019/00527 : ADHESION A IFI03**

Monsieur le Maire présente un courrier de l'IFI03 invitant la commune à adhérer au centre IFI03.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** d'adhérer à IFI03,

**DECIDE** de participer à hauteur de 50 € par élève accueillis pour l'année 2019 soit 250 € au total

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP2019.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Vœux AMF : une motion à adopter est présentée. Elle sera transmise aux conseillers municipaux et sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Monsieur le Maire informe que le département a été reconnu en état de calamité sécheresse.
- La numérotation de la commune est en cours
- Afin de réfléchir sur le règlement du cimetière et notamment la tarification des cavurnes et des columbariums, une commission est créée ; elle sera composée de Mr Biron ainsi que de Mmes VANIEMBOURG, DURET et PROVOST C.
- Pour le logement situé au 12 Grande Rue, un loyer de 550 € hors charges en envisagé.

  
 MAIRIE DE THIEL SUR BRACQUE,  
 Le 30, Mars 2019